

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires

2024 DDCT 171 - Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205.150 euros à 42 associations)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est dotée d'un Pacte parisien pour les quartiers populaires, qui traduit l'ambition de la Ville à « faire plus, faire mieux et faire ensemble » et apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires qui ont été identifiés à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics.

Le contrat de ville constitue le volet partenarial de cette politique volontariste. À travers ce contrat, la Ville de Paris, l'État, les organismes de sécurité sociale (Caf, CNAV, CPAM), la Banque des territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, France Travail, la Mission locale de Paris, l'EPEC, la Chambre de Commerces et d'Industries de Paris et La Poste s'engagent à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers politique de la ville, dont la liste de ces derniers est fixée par le décret ministériel n° 2023-1314 du 28 décembre 2023.

Dans ce cadre, le soutien aux actions menées par les associations constitue un axe structurant de l'action pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires. Or, un certain nombre de structures associatives bénéficie du dispositif des adultes relais pour conduire leurs actions au plus près des habitants et des territoires. Pour accompagner au mieux le travail des associations, la Ville de Paris a fait le choix de consacrer chaque année une importante enveloppe financière au cofinancement d'une

partie des postes d'adultes relais. C'est un effort financier important pour notre commune, d'autant plus remarqué par les acteurs locaux que l'État et la Région Ile-de-France se sont désengagés d'une grande partie de leur soutien aux emplois aidés, CUI-CAE et emplois tremplins, notamment dans les quartiers populaires.

La Ville de Paris intervient, en complément de l'État, à hauteur de 5.100€ par an, au prorata du nombre de mois réellement occupés par le salarié.

L'effort financier de la collectivité a été significativement réévalué à la hausse cette année, passant de 4.700€ à 5.100€ par poste, afin de suivre l'augmentation du Salaire Minimum de Croissance (SMIC).

Les adultes relais assurent des missions de médiation sociale, éducative et culturelle contribuant à faciliter l'accès des habitants aux services et équipements publics et collectifs, à soutenir la parentalité et à favoriser l'accès aux soins et aux droits. Ils contribuent également à la politique de prévention et d'insertion engagée vis-à-vis de la jeunesse.

Ces activités de médiation consistent notamment à :

- Accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social dans un équipement public de proximité,
- Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers pour un meilleur accès aux droits et aux soins,
- Contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie,
- Prévenir les conflits et aider à leur résolution dans la vie quotidienne, développer la médiation dans l'espace public,
- Faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents, développer l'accompagnement scolaire,
- Contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet des habitants pour leur quartier.

En 2023, nous avons soutenu 123 associations pour le co-financement de 150 postes d'adultes relais pour un montant total de 647.929 euros.

En mai dernier, nous avons voté une 1^{ère} tranche de subventions de 503.861 euros qui viendront soutenir 76 associations et 95 emplois d'adultes relais.

Le présent projet de délibération vous propose une 2^{ème} tranche de subventions pour un montant de 205.150 euros qui viendront soutenir 42 associations et 46 emplois d'adultes relais.

Pour le 10^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
AIRES 10	1	5.100 €
REGIE DE QUARTIER – LA MAISON DU CANAL	1	5.100 €
TOTAL	2	10.200 €

Pour le 11^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
LE PICOULET MISSION POPULAIRE 11^E	1	3.825 € <i>(subvention 2024 au prorata de janvier à septembre)</i>
PARIS EST MOUV	1	5.100 €
REGIE DE QUARTIER – FAR 11^e	1	3.400 € <i>(subvention 2024 au prorata de janvier à août)</i>
TATANE	1	4.250 € <i>(subvention 2024 au prorata de mars à décembre)</i>
TOTAL	4	16.575 €

Pour le 13^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
ASTS ASSOCIATION SCIENCE TECHNOLOGIE	1	5.100 €

CASP / ARAPEJ (PAD 13)	1	4.675 € <i>(subvention 2024 au prorata de février à décembre)</i>
CENTRE SOCIAL 13 POUR TOUS	2	10.200 €
COURANT D'ART FRAIS	1	4.250 € <i>(subvention 2024 au prorata de janvier à octobre)</i>
TOTAL	5	24.225 €

Pour le 14^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
LEO LAGRANGE IDF – CENTRE SOCIAOCULTUREL MAURICE NOGUES	1	4.250 € <i>(subvention 2024 au prorata de janvier à octobre)</i>
RESEAU MOM'ARTRE (MOM'DIDOT) 14	1	850 € <i>(subvention 2024 au prorata de janvier et février)</i>
TOTAL	2	5.100 €

Pour le 15^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
CASP/ARAPEJ (PAD 15)	1	3.400 € <i>(subvention 2024 de janvier à février, d'avril à juin, d'octobre à décembre)</i>
TOTAL	1	3.400 €

--	--	--

Pour le 17^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA PORTE POUCHET	1	5.100 €
ASSOCIATION RSI LA RESSOURCE	1	1.700 € <i>(subvention 2024 au prorata de janvier à avril)</i>
TOTAL	2	6.800 €

Pour le 18^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
ACADEMIE DU FOOTBALL PARIS 18	2	10.200 €
ACCUEIL LAGHOUAT	1	4.750 € <i>(subvention 2024 au prorata de janvier à octobre)</i>
ALINEAS	1	1.700 € <i>(subvention 2024 au prorata de janvier à avril)</i>
ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION (ADAGE)	1	3.825 € <i>(subvention 2024 au prorata de janvier à septembre)</i>
ASSOCIATION DROITS ET HABITATS	1	5.100 €
FRANÇAIS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	1	5.100 €

EN EUROPE (FISPE)		
HALAYE	1	5.100 €
HOME SWEET MOME	1	5.100 €
LA SIERRA PROD	1	5.100 €
LE PETIT NEY	1	5.100 €
PIMMS PARIS NORD EST 18EME	1	6.275 € <i>(Subvention 2023 d'octobre à décembre + subvention 2024)</i>
SALLE SAINT BRUNO	1	5.100 €
VIVRE AU 93 LA CHAPELLE	1	5.100 €
TOTAL	14	67.550 €

Pour le 19^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
CASP / ARAPEJ (PAD 19)	1	6.275 € <i>(Subvention 2023 d'octobre à décembre + subvention 2024)</i>
ESPACE 19	1	5.100 €
LES COULEURS DE	1	5.100 €

PONT DE FLANDRE		
FEDERATION DES TUNISIENS POUR UNE CITOYENNETE DES DEUX RIVES (FTCR)	1	4.250 € <i>(Subvention 2024 de mars à décembre)</i>
POYA	1	5.100 €
VIVRE ENSEMBLE A MAROC TANGER	1	1.700 € <i>(Subvention 2024 de janvier à avril)</i>
TOTAL	6	27.525 €

Pour le 20^{ème} arrondissement :

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
ARCHIPELLIA CENTRE SOCIAL	1	1.700 € <i>(Subvention 2024 de janvier à avril)</i>
ASSOCIATION CULTURE BERERE (ACB)	1	5.100 €
DAVOUT RELAIS	1	4.675 € <i>(Subvention 2024 de janvier à novembre)</i>
DROITS D'URGENCE (PAD 20)	1	5.100 €
ENSEMBLE ET SOLIDAIRE (UNRPA)	1	4.675 € <i>(Subvention 2024</i>

		<i>de février à décembre)</i>
LA MAISON DU BAS BELLEVILLE (CRESCENDO)	1	3.825 € <i>(Subvention 2024 de janvier à septembre)</i>
PLUS LOIN	1	5.100 €
QUARTIER DU MONDE	1	3.400 € <i>(Subvention 2024 de mai à décembre)</i>
RELAIS MENILMONTANT	1	5.100 €
TOTAL	9	38.675 €

Multi-site .:

ASSOCIATION	NOMBRE DE POSTES	MONTANTS PROPOSES
OPTIMA (Référent des des coordinateurs des conseils citoyens)	1	5.100 €
TOTAL	1	5.100 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris